

Madame, Monsieur,

En septembre, votre enfant fera sa rentrée dans l'Ensemble Scolaire Saint Yves –Sacré Cœur La Salle. Merci de la confiance que vous nous témoignez. Le dossier joint vous donne des informations sur notre organisation et notre fonctionnement. Certains documents sont à compléter et à nous retourner.

Étant appelé sur une nouvelle mission, je laisse la place à Monsieur Jean-Marie QUINIYOU qui vous accueillera à la rentrée. En attendant, je vous souhaite un bel été. Bien cordialement.

Le Chef d'Établissement,
Stéphane LE DEVEHAT.

ACCUEIL & DEBUT DES COURS

✦ MERCREDI 31 AOUT 2022

- ☞ **14h00 : Dispositif ULIS en B204**
- ☞ **15h00 : Rencontre AESH – Familles concernées B102/B103**
- ☞ **16h00 : Prise en charge des internes des classes entrantes.**
- ☞ **20h00 : Prise en charge des internes des autres classes.**

✦ JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 2022

- ☞ **8h15 : Apprentis MCV-A (Commerce) en C210.**
- ☞ **8h30 à l'amphithéâtre : 2nde Générales et Technologiques et 2nde BT Musique.**
- ☞ **9h00 à l'amphithéâtre : 3^{ème} Prépa-Métiers, 1^{ère} année de CAP**
- ☞ **9h30 à l'amphithéâtre : 2nde Bac Pro**
- ☞ **10h15 : BTS1 en B103 et BTS2 en E010/F103 - FCIL Son et Eclairage au Bâtiment Musique.**

Ce temps d'accueil avec votre enfant permet de présenter l'organisation de l'année. Chaque élève est accompagné en classe par le professeur principal.

- ☞ **10h15 en salles : T^{les} CAP, 1^{ères} et T^{les} Bac Pro, 1^{ères} et T^{les} Générale et Technologiques, les 1^{ères} et T^{les} BT musique.
(Affichage des listes de classes à la cafétéria)**
- ☞ **13H15 : Début des cours pour toutes les classes.**

HORAIRE

Les cours sont assurés selon les emplois du temps du Lundi matin au Vendredi soir, y compris le Mercredi après-midi. Les cours débutent au plus tôt à 8 h10 et se terminent au plus tard à 17h00.

SITUATION MEDICALE

En cas de situation médicale particulière, veuillez prendre rendez-vous avec l'infirmière de l'établissement pour mettre en place un accueil spécifique (PAP, PPS, Aménagement d'épreuves...). **Même si vous l'avez signalé sur les fiches médicales.**

ADMINISTRATION - CORRESPONDANCE

Les bureaux seront ouverts à **partir du Lundi 22 août 2022**

Pour toute correspondance, merci de préciser le nom et la classe de l'élève, ainsi que le destinataire, soit :

* **Secrétariat de Direction** * **Secrétariat Elèves** ou * **Secrétariat Comptable**

Nous sommes à la recherche de familles d'accueil le week-end (du vendredi soir au dimanche soir) pour les internes ne pouvant rentrer chez eux pour cause d'éloignement géographique. Si vous pouvez accueillir ces jeunes, merci de contacter le secrétariat du lycée. Tél : 02 96 68 39 39

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures scolaires sera communiquée à chaque élève à la rentrée par l'équipe pédagogique sauf pour la classe de 3^{ème} prépa métiers. Pour cette classe, vous la trouverez avec les documents de rentrée.

Pour les élèves de Seconde Générale, Technologique et Professionnelle, **la calculatrice NumWorks** est recommandée. Une commande groupée sera mise en place à la rentrée.

Les livres sont achetés par l'établissement, la liste avec le tarif vous sera envoyée via Ecole Directe.

POUR TOUS LES ELEVES, PREVOIR : tenue de sport, chaussures de sport, raquette de tennis de table et de badminton.

SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

La responsabilité du Lycée n'est pas engagée pour les objets, l'argent, le matériel, apportés ou déposés dans l'enceinte de l'établissement. Des casiers sur la cour sont mis nominativement à la disposition des Elèves.

Les Elèves doivent éviter d'avoir sur eux des sommes importantes d'argent ou des articles de valeur.

Des dispositions spécifiques "Règlement d'atelier" sont prévues pour les élèves des sections industrielles.

Les assurances accidents sont souscrites par l'établissement pour tous les Elèves. Le montant des cotisations entre dans la contribution des familles. Elles portent sur la durée d'une année scolaire, de Septembre à Août.

Les biens personnels ne sont pas couverts. La vigilance et le respect des consignes dans le cadre du plan de prévention de mise en sûreté (PPMS) est demandé à l'ensemble des élèves et des adultes.

STATIONNEMENT

Le parking de l'établissement est réservé exclusivement aux personnels.

Un parking "2 roues" est à la disposition des élèves.

La **plus grande prudence** est de rigueur lors de l'accès à ces parkings (le code de la route s'y applique).

RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT

Chef d'Etablissement
Directeur Adjoint
Responsable Administratif et financier
Directrice du Lycée Professionnel
Directeur du Lycée Général et Technologique
Directrice filière Musique, Responsable CAP – 3^{ème}
Directrice du collège
Adjoint de direction- coordinateur STS
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
Adjoint Pastorale Scolaire
Responsable des internats
Responsable de vie scolaire
Coordinateur filière STI2D
Coordinateur filière STMG

Monsieur Jean-Marie QUINIOU
Monsieur Fabien TOUBOULIC
Madame Valérie LESEC
Madame Sabine JULIENNE
Monsieur Erik LAMY
Madame Anna PERRON
Madame Catherine HERCOUET
Monsieur Eric ABIVEN
Monsieur Rémi PENGAM
Monsieur Joël DOREMUS
Monsieur Benoit EUDE
Monsieur David VIAL – Tél : 02 96 68 39 36
Monsieur Michel BURLLOT – Tél : 02 96 68 39 34
Monsieur Yannick CARADO
Madame Janyvonne HAMET-JOSSET

ACCUEIL INTERNAT RENTREE 2022



Responsable des Internats : M David VIAL
Tél : 02.96.68.39.36 Mail : internat@sacrecoeur22.com

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant à l'internat de l'Ensemble Scolaire St Yves-Sacré Cœur La Salle pour l'année scolaire 2022/2023.

Les internes pourront s'installer :

Pour les classes entrantes : 2ndes générales, 2ndes Pro, CAP 1^{ère} année, 3^{ème} Prépa Métiers, 4^{ème} et 3^{ème}.

Le mercredi 31 août de 16h00 à 18h00 du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

De 18h à 19h, les jeunes internes et leurs familles, rencontreront le responsable des internats à l'amphithéâtre.

De 19h à 20h, repas, à 20h retour en chambre.

Pour les autres : CAP 2^{ème} année, 1^{ères} et Tles générales, technologiques et professionnelles, étudiants.

Le mercredi 31 août de 20h30 à 22h00 du côté Sacré Cœur pour les jeunes filles, du côté Séminaire pour les garçons (entrées par les portails situés rue de Genève).

Il n'y a pas d'installation possible à l'internat le jeudi 01 septembre 2022 avant 17h30.

Le jeudi 01 septembre, après le petit-déjeuner, les lycéens seront accueillis à la cafétéria jusqu'à leur prise en charge par les professeurs principaux. Les collégiens seront accueillis au foyer du collège.

Trousseau internat :

Les Internes doivent obligatoirement se munir d'un drap housse (0,90 m x 1,90 m), d'un drap plat ou une housse de couette, de couvertures ou couette, d'un oreiller avec sa taie, d'un nécessaire de toilettes, d'une paire de sandales pour la douche, de linges suffisants pour la semaine, d'un cadenas pour fermer son armoire. Chaque année, une alèse en tissu imperméable est fournie par l'établissement et facturée aux familles (15 Euros).

Pour l'année scolaire, l'accueil des internes est possible le lundi matin de 7h00 à 7h15, ou sur inscription, le dimanche soir à partir de 20h30 jusqu'à 22h00 dernier délai. Passée cette heure, l'accueil des jeunes n'est plus possible. Il n'y a pas de restauration. Si un(e) interne inscrit(e) le dimanche soir ne rentre pas, la famille est tenue de prévenir l'internat. Le dimanche soir, la cour du Sacré-Cœur est strictement interdite aux internes garçons logeant au Séminaire. L'interne garçon ou fille, noté présent à l'internat n'est plus autorisé à quitter le bâtiment, les repas doivent être pris ou achetés avant le pointage dans le bâtiment.

D'autres documents vous seront remis lors de l'installation à l'internat, ils seront à remplir et à ramener impérativement pour le lundi 05 septembre 2022.



Z. bd Saint Jean-Baptiste de La Salle
BP 305 - 22003 SAINT-BREUC Cedex 01
Collège Saint-Yves La Salle - 02 96 60 41 21
Lycée Sacré-Cœur La Salle - 02 96 68 39 39

lgcee@sacrecoeur22.com
<http://www.sacrecoeur22.com>

Contrat de location d'un casier élève Année 2022 / 2023

1 – Modalités :

Des casiers sont mis à la disposition des élèves du lycée. Ils sont à usage uniquement scolaire, sous l'entière responsabilité des élèves, et aux conditions suivantes :

- Tarif de location : 10 euros pour l'année scolaire.
- Caution de 10 euros pour le cadenas et la clef.
- Chaque élève est responsable de son casier. En cas de dégradation, la remise en état du casier sera à sa charge.
- En cas de nécessité, Mr BURLLOT, responsable de la vie scolaire se réserve le droit d'ouvrir un casier pour en contrôler le contenu.
- Un cadenas et sa clef sont affectés à chaque casier.
- En cas de perte de la clef, en informer au plus vite Le Responsable de Vie Scolaire. Un nouveau cadenas et une nouvelle clef seront mis à la disposition de l'élève, contre un chèque de 10 euros. Ce chèque sera encaissé.
- La présence dans la zone des casiers doit se limiter au temps des récréations. Il ne faut pas s'y attarder.
- En cas de non-respect des règles, des sanctions (pouvant aller jusqu'à la rupture de ce contrat) seront prises
- A la fin de la période de location (fin d'année), l'élève doit remettre la clef originale du cadenas à son Conseiller d'Education, afin de récupérer son chèque de caution. En fin d'année, la date limite pour la restitution de la clef est fixée au **vendredi 30 juin 2023**.

2 – Pièces à fournir à son Conseiller d'éducation:

- Chèque de caution de 10 euros, à l'ordre de **l'OGEC du SACRE COEUR**. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu au moment de la restitution de la clef originale, à la fin de la période de location.
- Chèque correspondant au montant de la location (10 euros pour l'année scolaire). Ce chèque sera libellé à l'ordre de **l'OGEC du SACRE-CŒUR**.
- Ce contrat, dûment signé.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Signature du Conseiller d'Education :

NOM / Prénom de l'élève :	Classe :	
Casier attribué : N°	Signature de l'élève à la remise de la clé:	
Chèque caution : donné le : rendu le :	Somme versée :	Signature de l'élève à la remise de la clé et de la caution :



La Caisse de Solidarité des Familles a besoin de votre aide pour la prise en charge de :

- La Scolarité
- La demi-pension
- L'internat.

Elle pourra ainsi faire face à des situations de rupture et changements de vie brutaux ; un deuil, un chômage, une séparation de couple.

Les enfants ne sont pas responsables de la vie de leurs parents et doivent pouvoir continuer leur scolarité dans la filière de leur choix.

Merci, Merci, Merci pour votre aide.

La Présidente,

A. SELLIER

Talon réponse à adresser à la Comptabilité du Lycée

Année scolaire 2022-2023

Je souhaite devenir adhérent au « Service Solidarité ».

Nom : Prénom :

Adresse :

- en tant que Membre adhérent : 15,00 €
- en tant que Membre bienfaiteur : 30,00 €
- autre montant

(Joindre un chèque à l'ordre du « **Service Solidarité Lycée Sacre-Coeur** »
Un justificatif vous sera alors remis pour l'Administration fiscale.

- Je désire participer au Conseil d'Administration

Signature



**L'assurance
Scolaire
pour vos
Enfants**

**7 JOURS / 7
24H / 24**

**Une couverture
maximum tout au
long de l'année !**

En cas d'accident...

- Déclarer l'accident auprès de l'établissement scolaire, en joignant :
 - **Dommege corporel** : un certificat médical de première constatation.
 - **Dentaire** : un devis précisant le montant de la reconstitution prothétique au coût actuel, pour le paiement de la somme prévue au tableau des garanties.
 - **Agression-racket/vol des effets scolaires** : le dépôt de plainte fait auprès des autorités de police ou de gendarmerie.
 - **Bris de lunettes** : la facture de l'opticien ou l'original du décompte de la sécurité sociale complété par le décompte de votre mutuelle complémentaire.

➤ Les Assurances F.E.C. accusent réception de la Déclaration en indiquant un numéro de référence qui doit être rappelé dans toute correspondance.

➤ Toutes les notes de frais liées à un accident corporel de l'élève assuré doit être présentées à la sécurité social (ou à d'autres caisses ...) ainsi qu'à votre mutuelle.

Après remboursement par ces organismes, envoyez les décomptes aux Assurances F.E.C. Ainsi que votre relevé d'identité bancaire qui précéderont au paiement des sommes prévues.



42B rue du Faubourg - BP 80820 - 57013 Metz Cedex 1
TéL. 03 87 50 52 05 - fec@assurances-fec.org - www.assurances-fec.org

Assurances F.E.C est une marque de OMA Société de courtage d'assurances - Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 € - RCS de Metz - SIREN 349 869 297 - APE 6622Z - Siège social : 42B rue du Faubourg 57000 METZ - Garantie financière et assurance de responsabilités civiles professionnelles, Art. L512-6 à L512-7 du Code des Assurances - Immatriculation ORIAS n°07 001 654 (www.orias.fr) - Exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 9 (www.acpr.banque-france.fr) - En cas de réclamation : OMA - service réclamation 42B rue du Faubourg BP 80820 57013 Metz Cedex 1 - reclamation@oma.fr - Médiation : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse : La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le mediateur@mediation-assurance.org



GENERALI Assurance IARD, Société Anonyme au Capital de 94 300 300 euro
Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 863 RCS Paris, Siège social : 2 rue Pilet-Will - 75009 PARIS.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Service Sinistre
Tél. : 03 87 50 48 26
www.assurances-fec.org

Année Scolaire 2022-2023

- Si le traitement de l'enfant est très long, envoyer les décomptes au fur et à mesure des remboursements des organismes.
- Nous ne délivrons pas de prise en charge directement aux hôpitaux ou cliniques.
- Pour clôturer le dossier, il sera demandé dans certain cas, un certificat médical de guérison ou de consolidation.



Prescription : Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance (Art. L 114-1 et L 114-2 du code des Assurances). S'il n'est pas possible de clôturer le dossier dans ce délai (consolidation non acquise par exemple), il est impératif d'interrompre cette prescription par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous :



La Formule Harmonie



Une garantie scolaire et extra scolaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ce que nous garantissons

Le paiement d'indemnités en cas d'accidents corporels subis par l'assuré.
L'indemnisation des dommages causés aux biens du maître de stage.

Les événements et garanties sont résumés dans le tableau ci-contre et s'entendent en complément de la Sécurité Sociale et/ou complémentaires.

Les activités garanties

Les activités scolaires...
Les trajets...
Les activités extra-scolaires (sportives, récréatives...)

Ce qui n'est pas garanti (principales exclusions)

La pratique des sports aériens, navigation aérienne dans les appareils non agréés pour le transport public de personnes, yachting à plus de 25 miles des côtes, bobsleigh, skeleton, saut à ski, l'escalade avec moyens artificiels ou en cordées (sauf initiation), les sports à titre professionnel, les courses utilisant des engins à moteur, Usage comme conducteur ou passager d'un véhicule à deux roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, Accidents résultant de l'usage de stupéfiants ou de tranquillisants ou de l'abus de boissons alcoolisées, La participation à une rixe (sauf cas légitime défense), Le suicide ou tentative.

Validité

L'assurance couvre l'assuré d'une rentrée scolaire à l'autre, 24h/24 (sous réserve du paiement de la cotisation).

Où s'exercent les garanties

En France Métropolitaine, D.O.M. et T.O.M. et pays membres de la C.E.E.,
Dans le reste du monde lors de séjours intérieurs à 6 mois.

Assistance - Rapatriement

Les Assurances FEC ont souscrit une garantie auprès d'EUROP ASSISTANCE pour tous les participants aux voyages collectifs organisés par l'établissement.
Cette convention est valable dans le monde entier (sauf pays en état de guerre).

Responsabilité civile

Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale...), nous ne garantissons pas la responsabilité civile personnelle des élèves.



Garanties & Capitaux



Décès Capital de	5 000 €
Invalidité jusqu'à 32% d'invalidité % de (*) de 33% à 89% d'invalidité % de supérieure ou égale à 90% d'invalidité % de (*) Franchise relative de 6%	47 000 € 70 000 € 100 000 €
Frais Médicaux Pharmaceutiques, chirurgicaux, transports, hospitalisation après intervention de la sécurité sociale et/ou complémentaire	FRAIS REELS (maxi 4 fois le barème S.S.)
Frais Chambre particulière En cas d'hospitalisation (max. 36,5 jours)	35 €/jours (franchise 5 jours)
Frais Médicaux prescrits Mois non remboursés par le régime obligatoire et/ou complémentaire	200 €
Frais Dentaire Por dent ou prothèse dentaire cassée	350 €
Frais d'Optique Lunettes de vue ou lentilles	300 €
Fortuit Appareil Appareil d'orthodontie ou auditif (1 forfait par année scolaire)	600 €
Frais de Vol/Bris des instruments de musique pendant les cours - 1 fois par année scolaire Franchise de 30 €	900 €
Frais de Recherche et de transport Pour transports dans les mêmes conditions de destination que la Sécurité Sociale	8 000 €
Frais de Prothèse Inclus location cannes orthopédiques et béquilles	500 €
Aide ou Transport Pédagogique A partir du 3 ^{ème} jour d'incapacité avec un maximum de 6 mois	450 € par mois
Frais de Scolarité Suite à une incapacité supérieure à 90 jours	800 €
Suivi Psychologique De l'élève suite à un attentat ou sinistre traumatisant	800 €
Racket - Agression Dans l'établissement ou au cours du trajet domicile/établissement, après dépôt de plainte auprès des autorités	200 €
Vol du cartable et des effets scolaires Après dépôt de plainte auprès des autorités - 1 fois par année scolaire	70 €
Dommages aux Biens du Maître de Stage Franchise de 77 €	10 000 €
E-REPUTATION des élèves 1 fois par année scolaire et par élève	250 €

Nota

Document non-contratuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat 1/29/01/00 souscrit auprès de GENERALI IARD et disponible auprès de l'établissement.



L'Animation Pastorale :

Une dynamique au sein de l'établissement

⇒ **Des projets concrets** tout au long de l'année, réalisés pour et avec les jeunes :

- Après des personnes en situation de handicap, vivre le service gratuit à Lourdes (lors du Pèlerinage du Rosaire)
- Avec des associations caritatives locales, oser la rencontre de personnes isolées, œuvrer pour le refus de la misère, participer aux collectes de denrées alimentaires (St Vincent de Paul) et de bouchons plastiques (Les Bouchons d'espoir 22)
- Au sein du réseau Lasallien SEMIL, vivre l'expérience de la solidarité internationale et de l'aide humanitaire, collectes pour l'Ukraine
- Au sein même de notre ensemble scolaire, se laisser rencontrer, rencontrer les autres (les petits Frères des Pauvres), tisser des liens, participer activement aux temps forts, célébrer... et faire l'effort du repas solidaire (au bénéfice du Secours Catholique).
- A l'Abbaye de Timadeuc, oser la rencontre d'un moine

⇒ **Des propositions** offertes à **tous**, des célébrations, des temps forts, des actions propres à l'établissement ou en lien avec le Réseau Lasallien, l'Enseignement Catholique Diocésain, la paroisse de St-Briuc.

⇒ **Des locaux** accueillants et équipés, pour toutes les rencontres proposées au sein du CLS, le « Centre La Salle », situé au cœur du Lycée. Un « lieu source et ressource » pour les jeunes et les adultes.

« **Au sein de notre Ensemble Scolaire, on apprend l'art de la rencontre** » dans le partage et la mise en place de projets, dans le vécu de la fraternité et le respect d'autrui, la relecture des engagements et du bénévolat à la lumière de l'Évangile, et l'expression possible de la foi lors de célébrations.

*Et... au sein de l'établissement, rejoignez « **les Sacrés Citoyens du Cœur** »
(Association loi 1901 porteuse des projets humanitaires en lien avec le réseau Lasallien)*

Une adresse mail à ne pas oublier pour nous contacter :
pastorale@sacrecoeur22.com



L'animation pastorale englobe l'ensemble de la vie de l'établissement :
 l'enseignement, la construction de la personne, la culture religieuse et la catéchèse ;
 en relation avec le Projet Educatif Lasallien :

« Construire l'Homme, toucher le cœur... et Dire Dieu » !



REGLEMENT ATELIER

Les ateliers désignent les salles de cours et de travaux pratiques spécialisées.

La bienveillance à l'égard des autres est une règle de base

MATERIEL

Le matériel élève est défini en début d'année. Ce matériel est obligatoire à toutes les séances ainsi que les EPI.
Le matériel fourni par l'établissement est contrôlé à chaque séance. S'il n'est pas complet, le professeur est en droit de ne pas faire accéder l'élève aux espaces "Ateliers". Aucun élève ne doit rester dans les ateliers en dehors des heures de cours. L'outillage perdu ou détérioré sera facturé à l'élève fautif.

HORAIRES

ENTREE : Suivant directives et sonneries.

SORTIE : Après sonnerie **et** autorisation du professeur.

VESTIAIRES

Ils seront fermés par un cadenas pendant et après les séquences d'atelier.

L'élève est responsable de son casier vestiaire. L'établissement ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des détériorations et/ou vols du contenu de ce casier-vestiaire.

POSTE DE TRAVAIL

Le poste de travail doit être nettoyé et rangé en fin de séance.

L'élève doit respecter les consignes de sécurité particulières au poste de travail (voir fiches machines)

Le téléphone est interdit, sauf demande du prof.

Interdiction de manger, de boire et de façon générale d'apporter des aliments dans les ateliers.

Les armoires doivent être fermées, rangées et contrôlées en fin de séance.

La musique (ainsi que : écouteurs, casque) est interdit dans la zone machine.

EPI (équipement de protection individuel) obligatoire, sur les zones balisées par des marques au sol.

Les élèves non accompagnés ne sont pas admis à l'atelier.

SECURITE

Le ministère du travail définit et régit les lois à appliquer concernant la sécurité du travail y compris dans les établissements scolaires.

Pour les séquences d'atelier, l'élève doit obligatoirement :

➤ **Valider** son aptitude à travailler sur des machines dites dangereuses.

Seul, le médecin scolaire est autorisé à accorder cette habilitation, pour les élève mineurs.

➤ **Porter** une tenue complète de travail, des chaussures de sécurité homologuées, et les EPI spécifiques à chaque machine (voir fiche de sécurité machine)

Les vêtements flottants, les «piercing» et les bijoux (*bagues, bracelets, colliers*) sont strictement interdits, les cheveux doivent être attachés (*pour les étudiants aux cheveux mi-longs et longs – Prévoir barrettes*).



Coupon à nous retourner pour la rentrée (sinon l'élève ne pourra pas participer aux cours d'atelier).
Acceptation règlement atelier à transmettre à S. Kitchékérékian

Nom des Parents ou Tuteurs :

.....

Signatures précédées de la mention « Lu et pris connaissance »

Nom et Prénom de l'élève :

.....

Classe:

Signature précédée de la mention « Lu et pris connaissance »

Périodes de Formation en Entreprise 2022 - 2023

SECTEUR TERTIAIRE

D.D.F.P.T. : Mr. Joël DOREMUS

Classes	Durées Référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates	
CAP TERTIAIRE				
CAP 1 E.P.C.	14 semaines sur les 2 années	3 semaines	09/01/2023 au 28/01/2023	
		3 semaines	05/06/2023 au 24/06/2023	
CAP 2 E.P.C.		4 semaines	14/11/2022 au 10/12/2022	
		4 semaines	13/03/2023 au 08/04/2023	
BAC PRO TERTIAIRE				
2nde Pro. GATL	6 semaines	3 semaines	03/01/2023 au 21/01/2023	
		3 semaines	05/06/2023 au 24/06/2023	
1ère Bac Pro. AGOrA	8 semaines	4 semaines	16/01/2023 au 11/02/2023	
		4 semaines	30/05/2023 au 24/06/2023	
Term Bac Pro. AGOrA	8 semaines	4 semaines	21/11/2022 au 17/12/2022	
		4 semaines	20/03/2023 au 15/04/2023	
2ndes Pro. M.R.C.	6 semaines + 1 semaine immersion	1 semaine	17/10/2022 au 22/10/2022	Semaine immersion
		3 semaines	27/02/2023 au 18/03/2023	
		3 semaines	05/06/2023 au 24/06/2023	
1ère Bac Pro. Métiers de L'Accueil	8 semaines	4 semaines	16/01/2023 au 11/02/2023	
		4 semaines	30/05/2023 au 24/06/2023	
Term. Bac Pro. Métiers de L'Accueil	8 semaines	4 semaines	21/11/2022 au 17/12/2022	
		4 semaines	20/03/2023 au 15/04/2023	
1ère Bac Pro. MCV - A	8 semaines	4 semaines	03/01/2023 au 28/01/2023	
		4 semaines	30/05/2023 au 24/06/2023	
Term. Bac Pro. MCV - A	8 semaines	2-3 jours	Janvier	Action Telegramme
		4 semaines	21/11/2022 au 17/12/2022	
		4 semaines	20/03/2023 au 15/04/2023	
1ère Bac Pro. MCV - B	8 semaines	4 semaines	03/01/2023 au 28/01/2023	action Télégramme en mars
		4 semaines	30/05/2023 au 24/06/2023	
Term. Bac Pro. MCV - B *	9 semaines	1 semaine	Octobre	Salon de l'habitat
		4 semaines	21/11/2022 au 17/12/2022	
		4 semaines	20/03/2023 au 15/04/2023	
Secteur Méiers de la Mode				
CAP 1 Métiers de la Mode - Vêtement Flou.	14 semaines sur 2 ans	6 semaines	27/03/2023 au 15/04/2023	
			12/06/2023 au 30/06/2023	
CAP 2 Métiers de la Mode - Vêtement Flou.		4 semaines	07/11/2022 au 03/12/2022	
		4 semaines	02/05/2023 au 27/05/2023	
2nde Pro. Métiers de la Mode - Vêtement.	22 semaines sur 3 ans	5 semaines	02/05/2023 au 03/06/2023	
1ère Bac Pro. Métiers de la Mode - Vêtement.		4 semaines	21/11/2022 au 17/12/2022	
		5 semaines	30/05/2023 au 30/06/2023	
Term. Métiers de la Mode - Vêtement.		4 semaines	16/01/2023 au 11/02/2023	et Projet 120 h au lycée
Lycée Général et technologique				
1ère Sciences et Technologies de l'industrie et du développement durable	1 semaine	1 semaine	12/12/2022 au 17/12/2022	Stage découverte entreprise
1ère Sciences et Technologies Management et Gestion A et B.				

* Term MCV-A et B : 2 fois 4 semaines de stage dans la même entreprise (Même convention pour les deux périodes)

Périodes de formation en entreprise 2022 - 2023

SECTEUR INDUSTRIEL

D.D.F.P.T. : Mr. Rémi PENGAM

Secteur Maintenance Automobile

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
CAP 1 Maintenance de Véhicules Automobiles.	14 semaines	6 semaines	03/01/23 au 21/01/23 et du 05/06/23 au 24/06/23
CAP 2 Maintenance de Véhicules Automobiles		8 semaines	21/11/22 au 17/12/22 et du 20/03/23 au 15/04/23
2nde Pro. Maintenance de Véhicules Automobiles.	22 semaines sur les 3 ans	6 semaines	07/11/22 au 19/11/22 et du 29/05/23 au 24/06/23
1ère Bac Pro. Maintenance de Véhicules Automobiles.		8 semaines	16/01/23 au 11/02/23 et du 29/05/23 au 24/06/23
Term. Bac Pro. Maintenance de Véhicules Automobiles.		8 semaines	05/12/22 au 17/12/22 et du 03/01/23 au 11/02/23

Secteur Systèmes Numériques

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
2nde Pro. TNE 1	22 semaines sur 3 ans	6 semaines	10/10/22 au 22/10/22 27/02/23 au 25/03/23
2nde Pro. TNE 2		6 semaines	07/11/22 au 19/11/22 20/03/23 au 15/04/23
1ères Bac Pro. Systèmes Numériques 1 et 2		8 semaines	07/11/22 au 26/11/22 22/05/23 au 24/06/23
Term. Bac Pro. Systèmes Numériques 1 et 2		8 semaines	28/11/22 au 17/12/22 et du 03/01/23 au 04/02/23

Secteur Energétiques et Climatiques

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
1ère Bac Pro. Technicien Installateur des Systèmes Energétiques et Climatiques.	22 semaines sur 3 ans	8 semaines	07/11/22 au 26/11/22 22/05/23 au 24/06/23
Term. Bac Pro. Technicien Installateur des Systèmes Energétiques et Climatiques.		8 semaines	28/11/22 au 17/12/22 et du 03/01/23 au 04/02/23

Secteur Métiers du bois

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
2nde Pro. Technicien Construction Bois. 2nde Pro. Technicien Menuiserie Agencement.	22 semaines sur les 3 ans	6 semaines	15/05/23 au 24/06/23
1ère Bac Pro. Technicien Construction Bois.		8 semaines	07/11/22 au 26/11/22
1ère Bac Pro. Technicien Menuiserie Agencement.			22/05/23 au 24/06/23
Term. Bac Pro. Technicien Construction Bois. Term. Bac Pro. Technicien Menuiserie Agencement.		8 semaines	28/11/22 au 17/12/22 et du 03/01/23 au 04/02/23

Secteur Collège - ULIS

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
3ème Préparatoire aux Métiers	15 jours ouvrables	3 semaines	17/10/22 au 22/10/22
			06/02/23 au 11/02/23
	Inclusions au lycée		11/04/23 au 15/04/23
			28/11/22 au 16/12/22 16/01/23 au 3/02/23
U.L.I.S. : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire.	selon le projet du jeune		

Secteur Métiers de la Musique.

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
F.C.I.L. Son et Eclairage en Spectacle Vivant.	16 semaines sur 1 an	16 semaines	07/11/22 au 18/12/22
			27/02/23 au 26/03/23
			02/05/23 au 11/06/23
1ère B. T. Métiers de la Musique.		4 semaines	22/05/23 au 17/06/23
Term B. T. Métiers de la Musique.		6 semaines	07/11/22 au 17/12/22

Secteur Post Bac

Classes	Durées référentiel	Durées Sacré Cœur	Dates
BTS 1 F.E.D. - D.B.C.	6 semaines	7 semaines	08/05/23 au 24/06/23
BTS 1 C.R.S.A.	6 semaines	7 semaines	08/05/23 au 24/06/23

Les tarifs ci-dessous sont mensuels et lissés sur l'année.
 Ils tiennent compte du nombre de semaines de stage. La
 régularisation des absences pour stage se fait en fin d'année
 scolaire.

LYCEE GENERAL & TECHNOLOGIQUE

2NDES, 2 BTM, 1ère & Terminales

FORFAIT ANNUEL SANS DEDUCTION DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	82,70 €		156,50 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	103,40 €		177,20 €	178 €
INTERNE	73,80 €		320,30 €	394,10 €	395 €

PREMIERE STMG, STI 2D

1 SEMAINE DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	81,22 €		155,02 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	101,58 €		175,38 €	178 €
INTERNE	73,80 €		316,84 €	390,64 €	395 €

PREMIERE BT MUSIQUE

4 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	76,82 €		150,62 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	96,03 €		169,83 €	178 €
INTERNE	73,80 €		306,50 €	380,30 €	395 €

TERMINALE BT MUSIQUE

6 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	73,86 €		147,66 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	92,33 €		166,13 €	178 €
INTERNE	73,80 €		299,61 €	373,41 €	395 €

FCIL SON & ENREGISTREMENT

16 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	148,75 €			148,75 €	149 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	148,75 €	59,06 €		207,81 €	208 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	148,75 €	73,83 €		222,58 €	223 €
INTERNE	148,75 €		265,15 €	413,90 €	414 €

BTS 1 FED - DBC / CRSA

7 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	111,97 €			111,97 €	112,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	111,97 €	72,38 €		184,35 €	195,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	111,97 €	90,48 €		202,45 €	216,00 €
INTERNE	111,97 €		296,17 €	408,14 €	433,00 €

BTS 2 FED - DBC / CRSA

FORFAIT ANNUEL SANS DEDUCTION DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	111,97 €			111,97 €	112,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	111,97 €	82,70 €		194,67 €	195,00 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	111,97 €	103,40 €		215,37 €	216,00 €
INTERNE	111,97 €		320,30 €	432,27 €	433,00 €

RAPPEL : Les prélèvements automatiques seront effectués sur 10 mois du mois d' Octobre 2022 au mois de juillet 2023 inclus.

Pour les internes : le forfait internat du dimanche soir de 30 € mensuel est à rajouter au montant à prélever. L'inscription se fait en début d'année scolaire auprès du Responsable d'internat.

LYCEE PROFESSIONNEL TERTIAIRE & INDUSTRIEL

TROISIEME PREPA METIERS (3PMET)

3 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	57,20 €			57,20 €	58 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	57,20 €	76,82 €		134,02 €	139 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	57,20 €	96,03 €		153,23 €	159 €
INTERNE	57,20 €		294,04 €	351,24 €	364 €

TERMINALE BAC PRO MODE (TMODE)

4 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	76,82 €		150,62 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	96,03 €		169,83 €	178 €
INTERNE	73,80 €		306,50 €	380,30 €	395 €

SECONDE BAC PRO MODE (2MODE)

5 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	75,34 €		149,14 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	94,18 €		167,98 €	178 €
INTERNE	73,80 €		303,06 €	376,86 €	395 €

CAP 1 EPC - CAP 1 MVA - CAP 1 MMVF - 2NDES INDUST - 2NDE GATL

6 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	73,86 €		147,66 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	92,33 €		166,13 €	178 €
INTERNE	73,80 €		299,61 €	373,41 €	395 €

2NDES BAC PRO MRC (2MRC)

7 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	72,38 €		146,18 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	90,48 €		164,28 €	178 €
INTERNE	73,80 €		296,17 €	369,97 €	395 €

CAP 2 EPC - CAP 2 MVA - CAP 2 MMVF - 1ères & Terminales BAC PRO

8 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	70,90 €		144,70 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	88,63 €		162,43 €	178 €
INTERNE	73,80 €		292,72 €	366,52 €	395 €

Terminales BAC PRO MCV B (TVENTE) - Première BAC PRO MODE (1MODE)

9 SEMAINES DE STAGE	Contribution Familles	Demi-Pension	Pension	TOTAL	Prélèvement mensuel
EXTERNE	73,80 €			73,80 €	74 €
DEMI-PENSIONNAIRE 4R	73,80 €	69,42 €		143,22 €	157 €
DEMI-PENSIONNAIRE 5R	73,80 €	86,78 €		160,58 €	178 €
INTERNE	73,80 €		289,27 €	363,07 €	395 €

RAPPEL : Les prélèvements automatiques seront effectués sur 10 mois du mois d' Octobre 2022 au mois de juillet 2023 inclus.

Pour les internes : le forfait internat du dimanche soir de 30 € mensuel est à rajouter au montant prélevé. L'inscription se fait **en début d'année scolaire** auprès du Responsable d'internat.